

*L'Adresse—M. Lavoie*

graduelle, mais en prenant bien soin de créer une commission de surveillance afin d'éviter que la situation ne redevienne pire qu'auparavant. C'est une mesure que le gouvernement avait proposée avant même le discours du trône et, malheureusement, certaines personnes dans le monde syndical la refusent, parce qu'elles voudraient que cela se fasse instantanément. Et qui seront les premiers pénalisés? Encore une fois, ce seront les contribuables canadiens. A mon avis, l'intention du gouvernement, au cours de la prochaine session de lever graduellement les contrôles et de créer une commission de surveillance est très louable, et j'espère que l'opposition qui a prêché, elle aussi, la levée des contrôles apportera sa collaboration au gouvernement dans ce sens. Il y existe d'autres mesures pour lesquelles je suis très heureux d'avoir traversé le parquet de la Chambre. J'avais également demandé que la région de Montréal devienne une zone désignée avec le ministère de l'Expansion économique régionale afin d'aider la petite entreprise. C'est là une chose qui a été réalisée.

● (1542)

Monsieur le président, je voudrais citer un passage du discours du trône qui va me permettre d'élaborer ce que j'ai à dire à la Chambre. Je cite:

De nouveaux projets de financement qui devraient rendre plus efficaces et plus souples certains services sociaux comme la réadaptation des personnes handicapées, les garderies, les services de développement communautaire. Ces services seront donc mieux adaptés à la diversité des conditions et des priorités du pays. Il est à espérer que la réaction des provinces, même à la présentation au cours de la session d'un projet de loi révisé sur les services sociaux.

Dans la conjoncture actuelle, nous devons vraiment essayer d'enrayer les problèmes qui existent présentement. Prenons le cas des personnes âgées, par exemple. Leur pension n'est certainement pas extraordinaire et si ces personnes âgées avaient au moins un peu plus d'argent, il me semble qu'elles arriveraient mieux à boucler leur budget. Les assistés sociaux n'ont pas suffisamment d'argent, même si le gouvernement fédéral contribue à 50 p. 100 à l'assistance sociale.

Le problème ne se pose pas nécessairement parce que les montants d'argent ne sont pas assez élevés. Le problème se pose, monsieur le président, parce qu'il existe un besoin de logements. Pourquoi? Parce que dans leur logis actuel tout augmente: le prix de l'électricité augmente, celui du gaz et celui de l'huile à chauffer. Si une personne âgée reçoit la pension de sécurité de la vieillesse, demeure dans un taudis et est obligée de payer certains médicaments non compris dans les listes des médicaments gratuits, et si elle doit payer plus cher l'énergie qu'elle consomme à cause du manque d'isolation alors que l'air entre par toutes les fenêtres, elle est bien malheureuse.

Monsieur le président, ces personnes sont mal prises et c'est pour cette raison que je dis que le gouvernement a l'intention de parvenir, d'ici un an ou deux, à les aider, et je suis un de ceux qui travailleront fermement à l'établissement d'un revenu minimum annuel garanti, ce qui pourra en même temps éliminer une foule de ces problèmes. Nous en sommes rendus là, monsieur le président, et nous n'avons pas le choix. Voilà pourquoi nous, les députés, devons continuer à travailler au mieux-être des Canadiens, qu'ils soient jeunes ou vieux, qu'ils soient pauvres ou riches.

Un autre point que j'aimerais soulever, monsieur le président, concerne les jeunes. Aujourd'hui lorsque les jeunes sortent du CEGEP ou de l'université, et Dieu sait que nous en

voyons tous les jours, et je ne suis pas le seul à le constater, mes collègues le savent aussi, nous avons des jeunes qui veulent travailler, ils veulent prendre ces cours et se recycler, ils ne veulent pas du chômage, comme certaines personnes semblent le croire. On dit: Que veulent les jeunes d'aujourd'hui? C'est peut-être de rester à rien faire et toucher des prestations de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage?

Monsieur le président, il en existe peut-être qui pensent ainsi, mais je crois qu'il s'agit d'une petite minorité. Nous savons que ces jeunes formeront l'avenir de notre peuple, le peuple de demain, il nous faut leur donner cette formation. Je profite aussi de la présence à la Chambre du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) afin de lui dire qu'il faudra créer davantage de cours de formation pour les jeunes en chômage, pour au moins leur accorder la chance de passer sur le marché du travail. Il faudra aussi leur fournir des emplois.

Il y a plusieurs façons de créer des emplois dans ce pays, monsieur le président. Si les provinces veulent bien collaborer avec le gouvernement fédéral, il est possible de créer davantage d'usines de fabrication et de transformation au Canada, ce qui aura pour but non seulement de créer des emplois, mais aussi de réduire les coûts. Je donne un exemple: nous exportons de l'acier aux États-Unis et il nous revient à un prix exorbitant alors qu'on pourrait le transformer chez nous. Pourquoi ne pas le faire chez nous? Monsieur le président, ce sont des questions que je me pose. Je sais, par la lecture du discours du trône, que le gouvernement est vraiment bien intentionné. Je suis convaincu que si tous les députés veulent bien se donner la main et prendre d'abord et avant tout l'intérêt des Canadiens, plutôt que de passer leur temps à faire de la politiaillerie, nous arriverons à quelque chose.

J'aimerais souligner un autre point. Depuis des années, même avant d'être élu député, lorsque j'étais avec le parti d'opposition, lorsque je préconisais et que j'envoyais fréquemment des mémoires au gouvernement, ce sujet m'intéressait, c'est la création d'un protecteur du citoyen. A mon avis, il est grand temps que l'on accorde au pays ce protecteur. Combien de citoyens font face à cette grosse machine gouvernementale? Je pense à l'assurance-chômage. Je pense à l'immigration, par exemple, où trop de petits fonctionnaires ont des pouvoirs discrétionnaires alors qu'au bureau du ministre ils n'ont pas de pouvoir. Imaginons le fonctionnaire qui se met dans la tête de renvoyer quelqu'un chez lui pour une chose ridicule, il le fait. Je comprends qu'il y a des procédures à suivre. Il y a des appels mais bien souvent, monsieur le président, je serais très étonné de savoir combien de gens gagnent en appel dans ce domaine-là. Bien souvent, en appel, on tient compte de la décision du fonctionnaire.

Je suis persuadé que le protecteur du citoyen ne sera pas seulement un outil valable, ne sera pas seulement celui qui défendra le simple citoyen, le contribuable, mais qu'il servira également, je le souhaite, les fonctionnaires qui bien souvent sont tenus dans un état d'ignorance, et ce n'est pas leur faute. C'est pour cela que le fonctionnaire pourra lui aussi avoir droit aux services du protecteur du citoyen.

Monsieur le président, j'aurais encore beaucoup de choses à dire sur ce domaine-là, mais étant donné que mon temps de parole est limité je voudrais quand même parler aussi de certaines autres choses. Je souhaite que ce Parlement puisse,